

**Vous vous posez des questions sur le projet « Les Jardins de là-bas » (réaménagement de l'ex-camping) ? Si oui, alors lisez, ajoutez vos remarques et si vous êtes d'accord, signez et déposez cette lettre chez C. Leclercqz au 4 rue des Acacias (à côté de chez Nana) à Aische, pour le dimanche 20 décembre au plus tard.**

-----  
Monsieur le Bourgmestre d'Eghezée, Rudy Delhaise, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège des Bourgmestres et des Echevins, Messieurs les responsables de la SA EUROPA CAMPING CARAVANING, Avenue des Princes, 40, Bte3 à 1300 Wavre

**Objet** : procédure de demande de reconnaissance de Site à réaménager et à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisation concernant Les Jardins de Là-Bas à Aische-en-Refail - remarques formulées dans le cadre de l'étude d'incidence sur l'environnement

Suite à l'exposé du 7 et 8 décembre 2020 relatif à l'objet ci-dessus, nous vous livrons les remarques suivantes et tenons à vous indiquer être opposés au projet **tel que proposé** et portant sur la création notamment de 235 nouveaux logements à Aische-en-Refail :

**La mobilité :**

235 logements représentent, en moyenne, en milieu rural, 1à 2 véhicules par ménage, ce qui reviendrait à plus ou moins 350 véhicules circulant sur les routes à Aische-en-Refail mais aussi à Liernu, Perwez, Saint Germain, Mehaigne et ce 2 fois par jour. Sans compter les véhicules menant à la crèche, à la Maison de repos, aux séminaires/réceptions du Château. Cela fait des centaines de véhicules supplémentaires venant engorger chaque jour les rues du village. Quels sont les dispositifs qui seront mis en place pour (1) réguler cela (trottoirs développés dans le nouveau projet mais toujours inexistant dans beaucoup de rues d'Aische !!!), radars, ... ?), (2) sécuriser ou (3) diminuer la circulation ?

Que dire du passage d'un charroi de grues, camionnettes de service et de nombreux camions alimentant le chantier, dans les rues du village et ses alentours, et cela pendant au moins 5 ans ? Les routes sont-elles techniquement capables de supporter ce surcroît de charroi ?

Que dire de la circulation accrue sur les chemins de remembrement, qui ne manquera certainement pas de se produire via la rue du Biermont ! Il suffit, déjà à l'heure actuelle, de voir, en tant que piéton ou cycliste, la dangerosité de certains conducteurs sur ces chemins ! Une signalisation spécifique et des aménagements sont également à prévoir.

Ce projet ne pourrait être mis en place sans développement des transports en commun afin de désengorger la circulation vers Eghezée, Gembloux, Namur ou Bruxelles Il est indispensable que la commune anticipe cela et l'organise préalablement avec les TEC.

Certains diront qu'à l'époque du camping, il y avait déjà un nombre plus élevé d'habitants pendant l'été et que ça ne posait pas de problème ...C'est oublier complètement que les vacanciers de l'époque utilisaient les rues du village uniquement les premiers et les derniers jours d'été ! Le reste de l'été, la mobilité au sein du village était très peu impactée.

**La structure même du projet :**

Un projet gigantesque comme celui-là (235 logements représentent de 500 à 800 personnes en plus, soit de 40 à 70% d'habitants en plus en 5 ans) présente un profond bouleversement, transformant notre village en petite ville.

Alors que lors de la première présentation du projet l'accent avait été mis sur la volonté de rénover le Château et ses annexes, il apparaît à l'examen du projet que cet élément devient hypothétique et secondaire à la construction des logements. Le Château ne peut-il être affecté, lui-même, à la création de logements intergénérationnels en remplacement de certains immeubles à appartement prévus sur le plan ?

Le permis est demandé pour la réaffectation totale d'une zone de loisirs **et** d'une zone agricole (bande de terre Nord et Nord-Est) en zone d'urbanisation. Les plans actuels reprennent la construction de logements en 3 étapes laissant pour le moment la bande Nord et Nord-Est non exploitée. Quelle garantie avons-nous qu'après la réalisation du projet dans son intégralité, cette bande de terre agricole ne verra pas, à son tour, la construction de dizaines de logements supplémentaires ?

En ce qui concerne la station d'épuration qui effectivement est un élément très appréciable, elle récolterait, d'après l'exposé, TOUTES les eaux usées d'Aische. Techniquement, comment les eaux usées provenant du village actuel pourront-elles être récoltées ? Par ailleurs, on peut s'étonner de la localisation de celle-ci au milieu de la zone naturelle marécageuse mais néanmoins proche des habitations. A cet égard, les risques d'odeurs incommodes sont bien présents.

**Les services :**

L'augmentation du nombre d'habitants va inévitablement augmenter le nombre d'enfants scolarisés à Aische. C'est certainement une bonne chose mais comment la commune d'Eghezée va-t-elle faire face à cet afflux dans des locaux extrêmement petits ? De manière générale, comment la commune d'Eghezée va-t-elle faire face, au niveau de son infrastructure publique (écoles, centre sportif, centre culturel, académie...) à cette augmentation brusque du nombre d'habitants ?

**L'environnement** : On ne peut que se réjouir du maintien de la zone boisée au sud du projet .... alors qu'elle ne fait finalement pas partie de l'ex camping et appartient à la collectivité !!! Très bonne idée toutefois de la relier au projet... Que comptent faire les autorités compétentes pour assurer un maximum d'entretien de cette zone et ne pas la dénaturer ? De plus, la mise en place d'équipements (exemple : caillebotis) pourrait être imposée, en charge d'urbanisme, afin de permettre l'usage du sentier existant toute l'année.

Dès lors, nous demandons :

- Une réévaluation du projet à la baisse afin de limiter les conséquences négatives en termes de mobilité, environnementales, sociales et sur les commerces de proximité existants,
- Un engagement irrévocable concernant la rénovation du Château et ses annexes (Maison de repos, crèche, brasserie,) en même temps que les lotissements.
- L'engagement irrévocable de maintenir le statut actuel des terres agricoles existantes.
- Un plan de mobilité complet abordant tous les aspects du projet, de sa construction à son exploitation :
  - a) L'obligation de passage des véhicules liés au chantier par les routes impliquant le moins de désagréments pour les habitants ;
  - b) L'impact de cette circulation accrue sur l'école (dépose et reprise d'enfants) et les commerces existants (boulangerie, Stade de football...);
  - c) Les travaux nécessaires à réaliser sur le réseau principal et secondaire afin de dissuader les conducteurs d'utiliser certaines voies (principalement du réseau secondaire et des chemins de remembrement) et de le sécuriser (rétrécissement des routes, trottoirs, radars, vitesse limitée, pistes cyclables ....);
  - d) Le développement des transports en commun afin de diminuer la circulation au sein du village et de ses alentours ;

**Mes remarques :**

Date, adresse **Nom et Prénom en imprimé** et signature